

**PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU
2 octobre 2023**

Celui-ci s'est réuni au lieu ordinaire des séances, après convocation du 25 septembre 2023, sous la présidence de Madame Sylvie COMUZZI, Maire d'Izernore

Étaient présents :	Sylvie COMUZZI, Raymond JOYARD, Christianne MAURON, Michel MOINE, Françoise DESMIDT, Xavier BOSSAN, Juliette AUGERT, Pascal CURTET, Edda GRASSET, Isabelle GREGIS, Christophe PERROUSSET, Jean-Marie PONCET ; Pascale GOUILLOUX, Hervé GARBE, Claire ZARA-MARMETH, Mathilde FAVRE, Louison DONIER
Excusé :	NEANT
Pouvoirs :	NEANT
Secrétaire de séance :	Jean-Marie PONCET

Ouverture de la séance : 19 h

Présentation de Monsieur Joris SAINT-JEVEINT qui a intégré les services de la mairie au poste de chargé d'opération le 1^{er} septembre 2023.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 24 juillet 2023 n'appelle aucune observation, il est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire sollicite l'assemblée délibérante pour l'ajout d'une délibération - DECISION MODIFICATIVE N° 3 - non prévue à l'ordre du jour.

Elle informe également le conseil que la délibération concernant la certification de la gestion durable de la forêt communale ne pourra être votée par manque d'élément.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le nouvel ordre du jour.

DECISIONS DU MAIRE signées par Madame le Maire par délégation du Conseil Municipal au Maire :
Délibération N° D20200608_018 du 08 juin 2020

DE2023-192-175 : signée le 20/07/2023 avec CSI de 199,00 € HT soit 238,80 € TTC pour l'achat d'un Kadence Blocks PRO pour le site internet

DE2023-192-176 : signée le 27/07/2023 avec PRUNIAUX GUILLER GEOMETRES de 3.096,36 € HT soit 3.715,63 € TTC pour la prestation d'identification cadastrale de la rue des Ecoles, rue de l'Oignin et rue des Jonquilles + le détachement d'un lot de constructible de 550 m² pour micro-crèche au sud de la parcelle section AC N° 0210

DE2023-192-177 : signée le 28/07/2023 avec FROID ET MACHINES de 329,06 € HT soit 394,07 € TTC pour la réparation de la machine à glaçons de la salle de la Vignette

DE2023-192-178 : signée le 28/07/2023 avec SOPHIE DE LAMAR de 3.020,00 € TTC pour la restauration de 3 statues de l'église

DE2023-192-179 : signée le 31/07/2023 avec AME BUREAUTIQUE de 2.945,60 € HT soit 3.534,72 € TTC pour l'achat 8 sièges de bureau pour les services administratifs

DE2023-192-180 : signée le 03/08/2023 avec JSM de 82.415,00 € HT soit 98.898,00 € TTC pour la réalisation d'un PUMPTRACK en enrobé de 450 à 500 m² comprenant études, travaux, engazonnement, clôture et portillon - rue de l'Oignin

DE2023-192-181 : signée le 08/08/2023 avec MANUTAN de 1.335,45 € HT soit 1.602,45 € TTC pour l'achat de 87 casiers scolaires pour l'école (en complément de DE2023-192-154)

DE2023-192-182 : signée le 24/07/2023 AVIS D'ATTRIBUTION au GROUPEMENT COLAS-BALLAND-SNTP - Marché aménagements abords Pragnères et parvis de l'ilot Recordon de 249.555,00 € HT soit 299.466,00 € TTC

DE2023-192-183 : signée le 24/07/2023 APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT du programme de modernisation des réseaux d'éclairage public secteur Izernore et hameaux proposé par le SIEA
Montant du programme : 636.750,00 € HT soit 764.100 € TTC
Dépense subventionnable résultant des prix plafonds SIEA : 324.675,00 € HT

DE2023-192-184 : signée le 09/08/2023 avec JEQUIPE2 de 713,48 € HT soit 856,18 € TTC pour l'achat de 20 polos brodés « Ville d'Izernore » + 50 T-shirts

DE2023-192-185 : signée le 24/08/2023 avec AME BUREAUTIQUE de 437,77 € HT soit 525,32 € TTC pour l'achat de fournitures de bureau - mairie

DE2023-192-186 : signée le 01/09/2023 avec CELESTE de 164,00 € HT soit 196,80 € TTC pour l'achat d'un téléphone SAMSUNG A13AG - service périscolaire

DE2023-192-187 : signée le 24/08/2023 avec HENRI JULIEN de 310,50 € HT soit 372,60 € TTC pour l'achat de vaisselle jetable

DE2023-192-188 : signée le 05/09/2023 avec Christophe GUYONNET de 18.030,00 € HT soit 21.636,00 € TTC pour la résiliation unilatérale au 30/06/2023 sans indemnisation, de la mission de maîtrise d'œuvre pour la réfection de la toiture de l'église

DE2023-192-189 : signée le 24/08/2023 avec C.S.I. de 299,00 € HT soit 358,80 € TTC pour l'achat d'une unité centrale Lenovo HP - service ANTS

DE2023-192-190 : signée le 01/09/2023 avec C.S.I. de 79,95 € HT soit 95,64 € TTC pour l'achat de 5 chargeurs rapides Samsung tab A7 - service périscolaire

DE2023-192-191 : signée le 01/09/2023 avec DEJI PUB de 255,00 € HT soit 306,00 € TTC pour l'impression d'affiches pour les Journées Européennes du Patrimoine - musée archéologique

DE2023-192-192 : signée le 29/08/2023 avec ALDENE TECHNIC BUREAU de 1.748,00 € HT soit 2.097,00 € TTC pour l'achat de 2 bornes intercellulaires DECT + installation - service école

DE2023-192-193 : signée le 06/09/2023 avec HENRI JULIEN de 405,60 € HT soit 486,72 € TTC pour l'achat de fournitures diverses pour la cantine scolaire

DE2023-192-194 : signée le 07/09/2023 avec PHYTRA de 157,60 € HT soit 189,12 € TTC pour la prestation de lutte 6contre les taupes - pelouse et abords des terrains de football de la Vignette

DE2023-192-195 : signée le 11/09/2023 avec CHARDEYRON de 15.468,91 € HT soit 18.562,69 € TTC pour la rénovation peinture de 7 salles de classes de l'école primaire (n° 6, 7, 8, 9, 11, 12 et 13)

DE2023-192-196 : signée le 13/09/2023 avec Trésorerie Nationale du SNDGCT de 189,00 € pour la participation de la DGS au 81èmes assises nationales des cadres dirigeants des collectivités

DE2023-192-197 : signée le 14/09/2023 avec AME BUREAUTIQUE de 363,22 € HT soit 435,86 € TTC pour la fourniture d'un caisson de bureau - chargé d'opérations

DE2023-192-198 : signée le 14/09/2023 avec TRANSPORTS DE L'AIN de 2.536,38 € HT soit 2.790,00 € TTC pour la prestation de transport des élèves à la piscines d'Oyonnax - 9 séances pour 65 élèves (2 bus)

DE2023-192-199 : signée le 15/09/2023 avec TECHNIC+ de 132,00 € HT soit 158,40 € TTC pour l'achat de pièces pour le laveur Karcher

DE2023-192-200 : signée le 15/09/2023 avec APAVE de 800,00 € HT soit 960,00 € TTC pour la prestation de diagnostic (consultation technique) - bâtiment

DE2023-192-201 : signée le 18/09/2023 avec C.S.I. de 149,00 € HT soit 178,80 € TTC pour l'achat d'un écran TFT 24" pour poste chargé d'opérations

DE2023-192-202 : signée le 18/09/2023 avec PETIOT TERRASSEMENT de 3.160,00 € HT soit 3.792,00 € TTC pour la démolition de l'annexe du four communal

DE2023-192-203 : signée le 18/09/2023 avec ATEO ENERGIES de 12,489,01 € HT soit 14.986,81 € TTC pour le remplacement de 2 aérothermes aux services techniques

DE2023-192-204 : signée le 25/09/2023 avec DIFCO de 2.299,03 € HT soit 2.758,84 € TTC pour la fournitures de produits d'entretien - divers services

DE2023-192-205 : signée le 25/09/2023 avec LES SERRES DU BADERAND de 307,60 € HT soit 338,36 € TTC pour le fleurissement d'automne

DE2023-192-206 : signée le 26/09/2023 avec PETIOT TERRASSEMENT de 1.919,00 € HT soit 2.302,80 € TTC pour la réparation de poteaux incendie défectueux

DE2023-192-207 : signée le 26/09/2023 avec AME BUREAUTIQUE de 315,47 € HT soit 378,56 € TTC pour l'achat de fournitures de bureau - mairie

DE2023-192-208 : signée le 26/09/2023 avec PHYTRA de 160,20 € HT soit 192,24 € TTC pour l'intervention dans les faux plafonds de l'école maternelle - lutte contre les rongeurs

CONVENTIONS : signées par Madame le Maire par délégation du Conseil Municipal au Maire : délibération N° D20200608_018 du 08 juin 2020

CONVENTION ITEP : Prêt de la salle sensorielle - périscolaire, intervention pour 1 enfant

CONVENTION SIEA : Modernisation EP Hameau de Bussy - rue de Bretonne

CONVENTION SIEA : Modernisation EP Hameau de Cessiat - impasse de la chapelle

ARRETES signés par Madame le Maire par délégation du Conseil Municipal au Maire : Délibération n° 20200608_018 du 8 juin 2020

Arrêté A20230906_009 du 06/09/2023 pour autorisation d'ouverture tardive « La Chope » 15/09/2023

Arrêté A20230921_011 du 21/09/2023 pour autorisation d'ouverture tardive « La Chope » 23/09/2023

DELIBERATION 2023034 : DECISION MODIFICATIVE N° 2 BUDGET PRINCIPAL

DELIBERATION 2023035 : DECISION MODIFICATIVE N° 3 BUDGET PRINCIPAL

DELIBERATION 2023036 : RELAIS PETITE ENFANCE - RPE - PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE D'IZERNORE

Madame le Maire présente le projet d'adhésion au Relais Petite Enfance - R.P.E - dispositif porté par le Centre Social et Culturel Jacques Prévert (CSCJP) de Bellignat et prévu pour janvier 2024.

Les Relais Petite Enfance sont des lieux de proximité dédiés à l'accueil du jeune enfant mais également des lieux d'information, de rencontre et d'échanges.

Ils s'adressent à la fois aux parents et aux professionnels de l'accueil individuel (assistantes maternelles agréées).

Dans ce contexte, Madame le Maire a rencontré les assistantes maternelles agréées de la commune d'Izernore au mois de juillet 2023 afin de leur exposer le projet et ses enjeux.

Les assistantes maternelles se sont révélées très réceptives et intéressées pour participer aux activités.

En effet, depuis plusieurs années, des assistantes maternelles ont émis le souhait d'intégrer des structures collaboratives de ce type afin notamment de partager leurs expériences, de se former et de rompre l'isolement de leur métier.

L'absence de place dans les structures existantes a été un réel obstacle pour les assistantes maternelles qui ont perçu cette adhésion au R.P.E de Bellignat comme une opportunité.

La mobilité avec les enfants reste toutefois un point d'inquiétude chez les assistantes maternelles qui, pour pallier ce risque, ont suggéré de pouvoir disposer d'ateliers sur le site de la commune d'Izernore.

Madame le Maire confirme que le dispositif sera annexé à une animation itinérante.

Madame le Maire précise, par ailleurs, que le montant estimatif global des dépenses de fonctionnement nécessaires au bon fonctionnement du R.P.E est estimé à 64.000 €/an.

Partenaire du dispositif, la CAF de l'Ain prévoit de verser une contribution prévisionnelle de 42.407 €, ce qui ramène le reste à financer par les communes adhérentes à un montant de 21.593 €.

Dans ce cadre, la commune de Bellignat se positionne en qualité de cofinancement et couvre 50 % du reste à financer, soit 10.797 €.

Le solde restant dû, soit 10.797 € sera réparti entre les autres communes adhérentes sur la base de leur nombre d'habitants.

Dans le contexte actuelle des engagements d'adhésions, la contribution financière de la commune d'Izernore est évaluée à un montant annuel compris entre 1.127 € et 5.754 €, selon le temps de travail de l'animateur (temps plein ou à mi-temps).

L'absence de retour de certaines communes sollicitées pour le projet contraint la commune de Bellignat à annoncer une fourchette de contribution prévisionnelle.

Les modalités du service et le montant définitif de la participation feront l'objet d'une convention ultérieure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de se donner son accord de principe sur l'adhésion au RPE avec une contribution annuelle comprise entre 1.127 € et 5.754 €.

DELIBERATION 2023037 : CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN - RUE DE LA VOIE ETROITE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Yannick REYDELLET souhaite acquérir une bande de 127,5 m², cadastrée section AB n° 430, sise rue de la Voie Etroite, propriété de la commune.

M. REYDELLET est propriétaire de la parcelle attenante cadastrée section AB n° 482.

Le service des domaines, sollicité, estime le montant de la vente à 11.500 €, assortie d'une marge d'appréciation de 20 %.

Madame le Maire rappelle qu'un projet est en cours d'études pour les parcelles attenantes qui ne sera pas impacté par la vente de 127,50 m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de céder à Monsieur Yannick REYDELLET une bande de 127,5 m², cadastrée section AB n° 430, sise rue de la Voie Etroite, conformément à l'avis des domaines, pour un montant de 11.500 €.

Les frais de géomètres et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

DELIBERATION 2023038 : ACQUISITION D'UN TENEMENT IMMOBILIER - RUE DU STADE

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que les conjoints PELOUX DE REYDELLET DE CHAVAGNAC, représentés par Monsieur Laurent PELOUX sont propriétaires en indivision d'un tènement sis 2 rue du Stade, cadastré section AC parcelle N° 0078, composé d'une maison d'habitation positionnée sur un terrain de 279 m².

Les conjoints PELOUX DE REYDELLET DE CHAVAGNAC ont émis le souhait de céder ce bien à la commune d'Izernore et ont confirmé leur accord pour le montant de 92.000 €.

Madame le Maire rappelle que ce tènement immobilier est situé à l'arrière de la mairie sur le côté est et qu'il serait pertinent pour la commune d'acquiescer cette propriété dans le cadre d'une éventuelle extension de la Mairie ou de la construction d'un espace de stationnement pour les services communaux.

Elle précise que l'avis des domaines n'est pas requis pour ce type d'opération en raison du montant de la transaction.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'acquiescer le tènement immobilier, sis 2 rue du Stade, auprès des conjoints PELOUX DE REYDELLET DE CHAVAGNAC, représentés par Monsieur Laurent PELOUX, au prix de 92.000 €,

La régularisation de l'acte sera confiée à Maître Bénédicte BAUD, Notaire à Izernore, les frais seront à la charge de la commune.

DELIBERATION 2023039 : ACQUISITION DE PARCELLES DE TAILLIS DE BOIS - INTRIAT - DELEGATION DE SIGNATURE DE L'ACTE ADMINISTRATIF À M. Raymond JOYARD, MAIRE ADJOINT

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Charles JACQUET propose de céder à la commune deux parcelles de terrain (taillis), contiguës à la propriété communale, sises au hameau de Intriât, au lieu-dit en PAINFIER, pour une surface totale de 2.559 m², comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

SECTION	NUMERO	LIEU-DIT	SUPERFICIE
G	602	EN PAINFIER	831 m ²
G	606	EN PAINFIER	1.728 m ²
		TOTAL	2.559 m ²

Monsieur Charles JACQUET a annoncé son accord de céder ses parcelles à la commune d'Izernore pour la somme totale de 1.000 €/ha, soit 255,90 € pour les 2.559 m², montant arrondi à 300 €.

Une promesse de vente a été établie par Monsieur JACQUET et adressée à la SAFER qui a publié la notification de vente.

A la date du 19 juin 2023, aucune demande d'intervention n'a été adressée à cet organisme, la vente à la commune peut donc être validée.

Pour cette acquisition et afin de faciliter la procédure, un acte administratif sera rédigé.

La minute et le formulaire de publication seront ainsi signés par Madame le Maire et la copie authentique signée par le conseiller municipal délégué en charge des affaires d'urbanisme, M. Raymond JOYARD.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'autoriser Madame le Maire et Monsieur Raymond JOYARD, Maire adjoint, en charge de la délégation de fonction pour les affaires d'urbanisme à faire toutes les démarches et à signer les actes administratifs et tous les documents nécessaires à l'établissement de cette acquisition.

FINANCES

Le Conseil Municipal, sollicité par l'AMF, décide par 16 voix contre et 1 voix pour (M. Raymond JOYARD), de ne pas attribuer de subvention exceptionnelle via le dispositif « FACECO » aux victimes du séisme intervenu au Maroc le 8 septembre 2023.

BOIS ET FORÊTS

PEFC

M. Raymond JOYARD informe le Conseil Municipal de la proposition de renouvellement d'adhésion au processus de certification PEFC (Programme Européen des Forêts Certifiées).

Ce label permet d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la qualité de la gestion durable.

La commune avait déjà adhéré en 2016 auprès de PEFC Rhône Alpes pour la qualité de la gestion forestière durable.

M. Raymond JOYARD fera part lors du prochain Conseil Municipal du tableau récapitulatif des parcelles gérées par l'ONF et concernées par le processus PEFC.

ONF VENTE DE BOIS

M. Raymond JOYARD informe le Conseil Municipal de la prochaine vente de bois qui aura lieu à Nantua le 9 novembre 2023.

Un lot de bois déperissant pour 652 m³ de la commune sera proposé lors de cette vente :
Soit 564 m³ de sapins martelés et 88 m³ d'épicéas martelés.

ENVIRONNEMENT

ENQUETE PUBLIQUE SR3A

Monsieur Raymond JOYARD informe le Conseil Municipal de la mise en place de l'enquête publique relative à la réhabilitation écologique de l'Anconnas, entre la station d'épuration d'Izernore et la retenue de Charmine sur les communes d'Izernore et de Samognat et préalable à l'autorisation environnementale visée à l'article L.181-1 1° du code de l'environnement et à la déclaration d'intérêt général des travaux, au titre de l'article L.211-7 du même code - travaux portés par le syndicat de la rivière d'Ain aval et ses affluents (SR3a).

Le dossier et un ordinateur sont à la disposition du public en mairie pour la consultation de cette enquête publique. Un registre peut être complété par les personnes qui le souhaitent.

Monsieur Gérard MAILLE, nommé commissaire enquêteur par le Tribunal administratif de Lyon recevra les observations du public au cours des permanences suivantes :

- Lundi 25 septembre 2023, de 10h à 12h en mairie d'Izernore
- Vendredi 6 octobre 2023, de 15h à 17h en mairie de Samognat
- Jeudi 12 octobre 2023, de 16h à 18h en mairie d'Izernore.

H.B.A.

DISPOSITIF DE DEPLOIEMENT DES CONSEILLERS NUMERIQUES France SERVICE

Madame le Maire rappelle la signature d'une convention entre HBA et la commune d'Izernore pour le dispositif de déploiement des conseillers numériques France Service.

Ce service est proposé aux administrés du territoire intercommunal afin de les accompagner dans leur appropriation du numérique. Ce dispositif, qui a rencontré un vif succès depuis sa mise en place, permet un accompagnement personnalisé et aide au développement des compétences digitales et ainsi accéder à une autonomie numérique.

Dans le cadre de ses délégations, Madame le Maire a signé le renouvellement de cette convention qui prévoit une consolidation des actions entreprise et l'intégration de nouvelles initiatives pour répondre aux défis numériques émergents durant les 3 années à venir.

Elle précise qu'un dialogue permanent sera instauré avec l'ensemble des partenaires impliqués dans cette démarche afin de recueillir leurs retours et leurs suggestions.

Le montant de la participation pour la commune d'Izernore s'élève à 1.042 €/an.

Un bilan financier en fin d'exercice comptable peut être sollicité auprès de HBA, sur simple demande de la commune.

CONCERTATION PUBLIQUE PLU

M. Raymond JOYARD informe le Conseil Municipal de la révision prochaine du PLU (Plan Local d'Urbanisme) qui est en corrélation avec le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale).

Un registre est à disposition du public en mairie, les administrés peuvent consigner leurs requêtes.

La densité actuelle est de 19 logements/hectare et sera fixée dans le futur PLU à 21 logements/hectare. Il sera conseillé d'une part la réduction des parcelles constructibles et d'autre part une mixité de types de logements avec des maisons individuelles, individuelles groupées (mitoyennes) et immeubles R+2.

CONCERTATION EnR - Energies Renouvelables

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal du compte-rendu de la réunion du 20/09/2023 pour les communes des arrondissements de Gex et Nantua, en présence de Madame la Sous-Préfète, concernant les Energies Renouvelables.

Les services de l'état demandent aux communes d'établir des repérages de zonages avant le 31/12/2023 pour l'installation éventuelle de dispositifs tels que : panneaux photovoltaïques, éoliennes...

Ces repérages concernant autant le domaine public que le domaine privé.

Il sera important de tenir compte des nuisances visuelles.

Madame le Maire précise qu'à ce jour sur le territoire de HBA 2 parcs éoliens et 2 parcs photovoltaïques sont installés.

Ce sujet sera débattu en conférence des Maires.

VIE SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE

VIE SCOLAIRE

Madame Christianne MAURON présente au conseil municipal le bilan de la rentrée scolaire :
257 élèves inscrits (contre 274 en 2022)

Cette année toutes les classes comprennent 2 niveaux avec une moyenne de 25 élèves/classe.

2 maîtres ont été nommés et 4 AESH (Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicap) renforcent l'équipe.

Le 1^{er} conseil d'école aura lieu le vendredi 10 novembre 2023.

La matériel : tables, chaises et casiers a été entièrement renouvelé à l'école primaire. Les tables et les chaises sont toutes individuelles et modulables en hauteur.

VIE PERISCOLAIRE

Une réunion de la commission scolaire est programmée le 12/10/2023 en présence de l'AFREJ.

Fréquentation de la cantine : en moyenne 140 enfants/jour et 35 enfants le mercredi

Fréquentation de la garderie du matin : 38 enfants (10 de l'école maternelle et 28 de primaire)

Fréquentation de la garderie du soir : 65 enfants (15 de l'école maternelle et 50 de primaire)

Fréquentation du centre de loisir le mercredi : 35 enfants (12 de l'école maternelle et 23 de primaire)

VIE CULTURELLE & ASSOCIATIVE

VIE CULTURELLE

Madame Pascale GOUILLOUX fait part au Conseil Municipal du bilan des Journées Européennes du Patrimoine qui se sont déroulées les 16 et 17 septembre dernier rue de l'Oignin dans le pré en face de l'école.

Plus de 1.000 personnes ont été accueillies sur les 2 jours avec un public composé de plus d'adultes que d'enfants contrairement aux années précédentes. La majorité des visiteurs relevait d'une population communale et intercommunale. A noter que les camping caristes stationnés sur l'aire sont venus à la manifestation.

Les équipes d'animations étaient satisfaites.

Le changement de lieu - les précédentes éditions avaient lieu dans le pré à côté du temple - a permis un accès plus facile à l'eau, l'électricité...

Toutefois, les vestiges du temple étant loin, ils ont été moins fréquentés. Il semble nécessaire pour la prochaine édition de mettre en place des visites guidées.

Un investissement de la commission culturelle sera le bienvenu pour les prochaines manifestations.

L'absence de buvette a été constatée et regrettée.

L'emplacement du camp, peu visible, sera également à revoir, de même que le fléchage des parkings et des accès.

Un renforcement de la publicité est nécessaire pour la prochaine édition.

VIE ASSOCIATIVE

Forum des associations

Monsieur Xavier BOSSAN et Madame Edda GRASSET font part au Conseil Municipal du bilan du forum des associations qui s'est déroulé le samedi 2 septembre 2023.

La manifestation s'est bien déroulée, tous les participants étaient très satisfaits, la fréquentation de la journée a été correcte, de nombreux nouveaux administrés ont participé.

Une reconduction de cette animation est proposée pour 2024, mais l'amplitude des horaires d'ouverture sera réduite à 9h - 12h avec un maintien de la buvette et du snack.

Comptes-rendus assemblées générales

SOU DES ECOLES :

L'association fonctionne très bien et maintient ses manifestations annuelles : vente de sapins, chocolats, galettes, fête d'été, loto.

Les finances sont saines ; aucune demande de subvention n'a été faite cette année auprès de la mairie. Toutefois, le sou des écoles sollicitera la commune en cas de projet exceptionnel de l'école.

Après relance auprès des parents, 80 % des familles se sont acquittées de leur cotisation annuelle.

Le conseil d'administration est composé d'une trentaine de parents, dont 13 nouveaux membres cette année.

SOCIETE DE CHASSE :

Les finances de l'association sont très saines.

L'ouverture de la chasse a dû être reportée d'une semaine en raison du retard pris dans la distribution des cartes de chasse.

Il est souhaité qu'une entente plus sereine entre les adhérents se mette en place.

TRAVAUX

ILOT RECORDON

La toiture est terminée, une solution pour l'aspect esthétique et visuel du côté est, reste en attente.
Le montage des échafaudages pour la réalisation de la façade est en cours.

COMMERCES : les dalles ont été coulées, la pose des visseries est en attente.

Tout sera prêt pour une pré-réception avant la fin de l'année.

L'avis des domaines est en cours d'étude.

LOGEMENTS : en cours de cloisonnement avant peintures et carrelages.

Il est précisé que chaque logement sera vendu obligatoirement avec un garage.

La commune a sollicité l'aide de Maître BAUD afin d'étudier un règlement d'attribution.

AMENAGEMENTS PARKING DES PRAGNERES ET PARVIS DE L'ILOT RECORDON : en cours de réalisation

ANNEXE FOUR COMMUNAL :

Le permis de démolir a été accordé, la démolition pourra débuter prochainement.

SIEA

FULL LED :

Le démarrage des travaux pour le remplacement des lampes en « full LED » est prévu pour la fin de l'année.

ENFOUISSEMENT EP DANS LES HAMEAUX :

Pour l'enfouissement de l'éclairage public dans les hameaux, des conventions définissant les modalités de l'intervention ont été envoyées aux propriétaires concernés et restent dans l'attente des retours signés.

Positionnement du transformateur à Cessiat : pas d'achat de terrain possible.

La convention sera signée par le propriétaire en fonction de l'accord qui sera trouvé pour la date du début des travaux.

Positionnement du transformateur de Tignat : le montant du déplacement à la rue de la Forge (permettant de conserver une place de parking) s'élève à 41.000 € => Le projet reste en attente de complément d'information de la part du SIEA.

M. Christophe PERROUSSET précise qu'il a soumis plusieurs demandes d'éléments financiers aux services du SIEA.

INFORMATIONS DIVERSES

Maison de Santé du Frêne : Madame le Maire précise que le projet de participation aux frais de fonctionnement de la Maison de Santé du Frêne pourrait être plus élevée que définie à l'origine. En effet, le désistement des communes de Béard-Géovreissiat, Le Poizat-Lalleyriat, Les Neyrolles a conduit à une hausse de la cotisation des communes signataires.

Comité des fêtes : M. Xavier BOSSAN demande à ce qu'un courrier soit adressé par la commune aux associations locales avant l'assemblée générale du comité des fêtes prévue le vendredi 27 octobre 2023.

Célébration des mariages : Madame le Maire sollicite un ou une conseiller (ère) pour la célébration de 2 mariages le 14/10/2023 et le 25/11/2023.
Madame Juliette AUGERT pourra être présente.

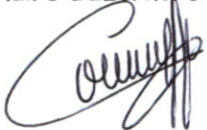
QUESTIONS DIVERSES

NÉANT

CLÔTURE DE LA SEANCE À 21h

Sylvie COMUZZI

Maire d'Izernore



Jean-Marie PONCET

Secrétaire de séance

